

Election du bureau du Conseil municipal

Conformément à l'article 9, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

le Conseil municipal

a élu

les membres suivants afin de constituer le bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027 :

Président du Conseil municipal	:	Boris SCHOPFER par 12 oui, 0 non et 1 abstention
Vice-Président du Conseil municipal	:	Stefano VENTRE par 12 oui, 0 non et 1 abstention
Secrétaire du Conseil municipal	:	Léna CONRAD par 12 oui, 0 non et 1 abstention